L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 1er FÉVRIER 1861.

[illegible]

CONFÉDÉRATION DU SUD.

L'Agriculture et l'Industrie.

31.

En faisant ressortir la nécessité pour la confédération du Sud d'englober dans ses limites des Etats producteurs de grains et de bestiaux, nous n'avons pas voulu dire que les contrées cotonnières fussent, par la nature de leur sol, impropres soit à la culture des céréales, soit à l'élève du bétail. C'eût été nier l'évidence, car il n'est pas douteux que la Louisiane et le Texas, par exemple, ne réunissent toutes les conditions de sol désirables pour pouvoir approvisionner en grains et en animaux six à huit millions d'habitants. Mais à côté du sol et du climat, il faut tenir compte des conditions du travail. On est forcé d'admettre qu'avec le nombre de bras dont on dispose actuellement pour la culture de la canne et celle du coton il y a plus d'avantage à ne pas abandonner ces deux importantes branches de production pour d'autres moins fructueuses.

Quand nous disons que chaque peuple devrait pouvoir se suffire à lui-même, nous sommes loin d'appliquer cette loi politique à chaque subdivision d'un pays. La Louisiane étant la seule contrée [illegible] et fournissant du sucre à toutes ses confédérées, trouvera plus de profit à demander au Kentucky et au Tennessee leurs grains et leurs animaux, qu'à changer son genre de culture et de travail. Il en est de même des Etats cotonniers, le Mississippi, l'Alabama, la Georgie et les Carolines. Du moment où il est possible de former une confédération avec un assez grand nombre d'Etats pour que tous les genres de culture y soient représentés, il n'y a nulle nécessité de modifier la production dans chaque Etat en particulier. Chaque section, au contraire, doit s'attacher presque exclusivement aux produits qui lui sont d'un plus grand rapport suivant la nature de son sol et le prix de revient du travail.

La base de l'alimentation des nègres et d'une partie de la population blanche est, avec les céréales, la viande de porc. Or les Etats frontières, et notamment le Kentucky, peuvent amplement fournir aux besoins de tout le Sud et le meilleur moyen d'empêcher l'abolitionnisme de faire des progrès dans ces Etats, où le nombre des blancs augmente tous les jours, est de les lier aux Etats cotonniers par la solidarité des intérêts. Plus sera profonde la démarcation entre les Etats libres et les Etats à esclaves, plus se resserreront les liens qui rattacheront les Etats frontières à ceux du golfe. Si, en effet, une ligne de douanes est établie par le Nord pour résister aux conséquences d'une modification du tarif par le Sud, cela permettra au Missouri, au Kentucky et au Tennessee de monopoliser le commerce des produits dits de l'Ouest avec le Sud. Il en sera de même pour les produits [illegible] industriels, auxquels la présence d'un plus grand nombre d'habitants les Etats permet de donner plus de développements. Ainsi rattachés à la fortune du Sud, les Etats frontières [illegible] sections de l'ancienne Union.

Parmi les Etats cotonniers, il n'en est guère qu'un qui mérite d'être cité pour l'essor qu'y a pris l'industrie, c'est la Géorgie, importante par sa population (près d'un million d'habitants) et ses manufactures. Mais elle serait loin de pouvoir suffire aux besoins de toute la Confédération, tandis que les fabriques de la Virginie, du Kentucky et du Missouri [illegible]

Quelques objections seront présentées à propos du Missouri, à cause du petit nombre d'esclaves que cet Etat possède et de son éloignement. Il y a un moyen de résoudre la difficulté, c'est de prendre pour limite à la Confédération du Sud la ligne géographique formée par la [illegible] du Missouri [illegible]

[illegible]

La montagne de fer est située dans le comté de Washington [illegible]

Le Pilot Knob, qui est situé à six milles [illegible] la surface sont du minerai pur. [illegible] la montagne de fer. La quantité de peroxyde par qui renferme le Pilot Knob est incalculable.

Le Shepherd, situé à un mille environ au Sud du Pilot Knob, est une colline qui couvre 800 acres [illegible]

Nous croyons en avoir dit assez pour démontrer l'importance pour la Confédération du Sud de garder la possession de cette merveilleuse région, qui sera pour l'avenir une source de puissance. Le coton, le sucre, le tabac donneront au Sud la richesse, les céréales et les bestiaux lui donneront l'indépendance et les charbons et le fer lui assureront la liberté et la puissance.

Telles sont les raisons économiques qui viennent ajouter du poids aux raisons politiques en faveur de l'unité du Sud. Il vaut mieux former de suite une Confédération puissante de huit à neuf millions de blancs qui avec ses quatre millions d'esclaves et ses ressources de tout genre pourra réellement se dire souveraine et indépendante que d'être une petite [illegible] dépendant de l'extérieur pour sa subsistance et trop faible peut-être pour rester longtemps libre.

DÉMISSION DU COMMODORE ROUSSEAU.—Le commodore Laurent Rousseau, créole de la Nouvelle-Orléans, vient de donner sa démission d'officier de la marine des Etats-Unis, et nous sommes heureux d'apprendre que notre brave et estimable compatriote est prêt à offrir à l'Etat les précieux services de sa longue expérience. Le commodore Rousseau, entré [illegible] dans la marine sous l'administration de Jefferson, a pris part aux combats navals qui ont été livrés sur les lacs dans la guerre de 1812, et après avoir conquis [illegible] ses grades il eut en 1845 l'honneur de commander l'escadre envoyée pour appuyer les réclamations du gouvernement américain au Brésil, réclamations que M. Henry A. Wise était chargé de présenter comme ministre plénipotentiaire. Plus tard le commodore occupa le poste de commandant du chantier de marine à Pensacola, et depuis 1857 il était rentré dans ses foyers à la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Convention de la Louisiane.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1861.

La Convention est appelée à l'ordre à onze heures. Tous les membres répondent à l'appel.

L'auditoire est aussi nombreux qu'hier. L'espace réservé au public est évidemment trop restreint. Les personnes qui sont forcées de s'éloigner faute de place s'étonnent de ce que la Convention n'ait pas choisi un local plus vaste. Nous nous faisons ici les interprètes de leur regret.

Quelques membres qui tiennent plus que d'autres à ce que leurs votes et leurs motions soient exactement rapportés demandent que le journal de la dernière séance soit lu. Ils donnent pour raison que plusieurs erreurs importantes se sont déjà glissées dans les comptes-rendus des délibérations par suite de la manière irrégulière dont les résolutions et les motions sont présentées par quelques délégués.—Le secrétaire lit le journal. (Celui d'hier ne l'avait pas été.)

Une discussion assez peu intéressante s'engage au sujet de l'adoption d'un règlement qui déclare que les officiers du gouvernement et les personnes invitées par le Président auront seuls le privilège de pénétrer dans la salle.—M. Walker (d'Orléans) fait observer que des sièges ont été accordés aux rapporteurs de journaux, que c'est le Président de la Convention qui les leur a accordés et qu'en cela le Président n'a fait qu'exercer un droit qu'il a.

M. Rozier propose que le secrétaire soit autorisé à désigner un [illegible] assistant. [illegible] La résolution est enfin soumise à un comité. Le président nomme MM Rozier, Elam et Richardson membres de ce comité.

Le président est autorisé à désigner un maître de poste pour la Convention.

M. Johnson (d'Iberville) demande que la Convention élise un rapporteur. Il se base sur ce que le compte rendu des délibérations sera plus complet et peut-être plus exact que celui des rapporteurs de journaux. [illegible] M. Johnson [illegible] demande l'appel nominal.—La Convention décide par un vote de 81 voix contre 29 non [illegible]

M. Semmes (d'Orléans) propose que le comité sur les questions [illegible] relatives à l'envoi des troupes à Pensacola [illegible]—La résolution est déposée sur le bureau, sujette à l'appel.

M. Taylor (de St Charles) présente une résolution qui prie le Military Board de faire savoir à la Convention les mesures qu'il a prises jusqu'à ce jour.—Adoptée.

Une résolution qui enjoint le rappel de l'article 126 de la Constitution de l'Etat, au sujet du duel, est soumise au comité.

M. [illegible] Norton (d'Orléans) propose que les délégués qui représenteront la Louisiane à Montgomery soient requis d'user de leur influence contre la traite des noirs et votent contre une clause quelconque qui permettrait l'admission, dans les Etats du Sud, d'esclaves venus de pays ou d'Etats étrangers, à partir du 1er janvier 1862.

M. Miles (d'Orléans) demande que la proposition soit repoussée. [illegible]

[illegible]

M. Hodge demande les raisons pour lesquelles la Convention n'exprime-t-il pas les sentiments d'une très grande majorité des citoyens de la Louisiane. L'Etat ne veut pas de la traite, [illegible]

M. De Blanc (de St Martin) s'oppose aux motions. [illegible] résolution de M. Hodge qu'il soutiendrait dans d'autres circonstances.

M. Williamson (de Caddo) demande que la résolution du délégué de Caddo (M. Hodge) soit déposée sur le bureau.—La Convention rejette la résolution par un vote de cinquante-neuf contre quarante-neuf non.

M. Olivier (de Ste Marie) demande l'adoption du substitut du délégué de la Nouvelle-Orléans. (M. Alex. Walker)—La résolution est adoptée.

La Convention prie le Président de livrer des lettres de créance aux délégués chargés de représenter la Louisiane à Montgomery.

Le Président annonce qu'en vertu d'une résolution de la Convention, il a nommé M. G. Williamson commissaire de la Louisiane auprès du Texas.

La Convention s'ajourne à ce matin, 10 heures.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA.—La représentation de *La Juive*, hier soir, a été très brillante. M. Philippe a chanté le rôle d'Eléazar dans la plénitude de ses moyens; il a été applaudi à plusieurs reprises, principalement au second et au quatrième acte. Il a été rappelé et n'était que justice rendue autant au talent qu'il a déployé dans les grands morceaux de ces deux actes, qu'à son magnifique organe. Madame Comte [illegible] que le rôle de Rachel n'a été montrée non moins tragédienne que musicienne consommée. Nous n'avons aussi que des compliments à faire à Mme Preti pour la manière remarquable dont elle a chanté le rôle de la princesse Eudoxie et rendu la scène du quatrième acte avec Rachel. M. Castreau dans le rôle du Cardinal et M. Canal dans celui du prince ont très bien chanté et concouru au succès de la représentation, qui a marché avec un excellent ensemble. La mise en scène du premier et du troisième acte est réellement admirable, et une part des applaudissements du public doit revenir à l'administration qui n'épargne rien pour donner de l'éclat à ce qui constitue le spectacle proprement dit.

La Juive sera redonnée demain avec les mêmes artistes; et nous engageons tous ceux qui n'ont pas assisté à la représentation d'hier soir à ne pas manquer celle de samedi. [illegible] on donnera une pièce en [illegible]

On annonce pour lundi prochain *Le Pardon de Ploërmel*.

ACADÉMIE D'ORLÉANS.—Le docteur A. J. Semmes doit commencer ce soir, premier février, à sept heures et demie, une série de lectures à l'institution de demoiselles connue sous le nom d'Académie d'Orléans, rue du Camp, No 280. Nous prions le président de l'Académie M. D. Dimitry, de recevoir nos remerciements pour l'invitation qu'il a bien voulu nous adresser.

[illegible]

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES À L'ABEILLE.

NOUVELLES IMPORTANTES DE WASHINGTON.

New York, 31 janvier.—Un correspondant d'un journal de New-York dit que 5,000 hommes sont l'exercice dans les [illegible] dans la capitale et [illegible]

[illegible]

M. Cochrane, de New York, fait un rapport sur le bill [illegible]. On dit qu'il partage les idées du président contre la sécession; il était aussi que la Constitution n'autorise pas le président à faire la guerre à un Etat séparé pour le forcer à rester dans l'Union. Le bill propose d'autoriser le président à déclarer fermés au commerce étranger les ports où il y a des obstacles à la perception des droits de douane.

Le comité spécial du sénat doit présenter vendredi un bill contenant un nouveau tarif.

Des avis particuliers portent que l'on presse la nomination de A. H. Stephens, de la Georgie, comme président provisoire de la Confédération du Sud, pour concilier les conservateurs.

Les partisans du bill du chemin de fer du Pacifique comptent sur l'appui du président. [illegible]

On dit qu'il existe un désaccord sérieux entre le Président et le général Scott au sujet du fort Moultrie.

Le commandant de Brooklyn a reçu ordre de s'embosser près du fort Pickens, [illegible]

M. Forney a été devant le comité spécial [illegible]

Un messager est arrivé de la Caroline du Sud pour apporter à M. Hayne les résolutions de la législature demandant la reddition du fort Sumter, et portant qu'en cas de refus le fort sera attaqué par les troupes de l'Etat.

M. Morgan, consul des Etats-Unis, à l'Avenpail [illegible] a donné sa démission.

Conventions et Législatures.

Harrisburg, Pa., 31 janvier.—La chambre a résolu d'envoyer des commissaires à la convention qui se réunit à Washington le 4 février.

Columbus, Ohio, 31 janvier.—La législature de l'Ohio a autorisé le gouverneur à envoyer des commissaires à Washington.

Raleigh, Caroline du Nord, 31 janvier.—Le bill pour la convocation d'une convention a été passé aux deux chambres de la législature. Il sera soumis à la ratification du peuple.

Législature du Missouri.

St-Louis, le 31 janv.—La chambre des représentants a repoussé le bill du sénat ayant pour objet l'envoi de commissaires à Washington, en déposant toutes les propositions sur le bureau.

Nouvelles importantes de Washington.

Washington, le 31 janv.—Toute la délégation du Massachusetts, à l'exception du sénateur Sumner, a insisté pour l'envoi de délégués aux Etats frontières pour une conférence.

Des avis privés reçus ici la nuit dernière du Sud, annoncent qu'un combat doit avoir lieu dans les trente heures.

Le capitaine Meigs, à Tortugas, informe le gouvernement que sa situation lui permet de résister à toute espèce d'attaque.

Le colonel Judge, commissaire de l'Alabama, est arrivé avec pouvoir de négocier les propriétés fédérales de son Etat.

Les départements de la guerre et de la marine deviennent de plus en plus mystérieux sur la divulgation de leurs ordres.

Dernières nouvelles de Californie.

Fort Kearney, 31 janvier.—L'*Express Pony*, ayant été retenu dans les montagnes par le mauvais temps, n'est arrivé ici qu'hier avec des nouvelles de San Francisco à la date du 11 janvier.

Le steamer *Cortès*, de la compagnie des malles du Pacifique est parti de San Francisco le 12 pour Panama, avec environ un million et demi en espèces.

M. A. F. Stockfleth, consul de Hambourg, en connexion avec L. Adams & Comp. de Sacramento, une des plus anciennes associations de la Californie, s'est suicidé le 10 janvier. [illegible]

A San Francisco, le sucre en morceaux est coté de 11 3/4 à 12 1/2 c. Argent accru de 2 à 2 1/2 pour cent de prime.

La législature a voté au scrutin soixante douze fois, sans parvenir à élire un président. Il n'y a pas de nouvelles venues de l'Orégon. On s'attend à une nouvelle guerre avec les Indiens.

PASSAGE DES BATEAUX.

Vicksburg, 31 janv.—Le *Diana* a passé à 6 heures et le *Scotland* à 7 heures ce matin.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 31 janvier.—La rivière baisse, 6 pieds 9 pouces d'eau dans le canal à la baisse.

Marché de New-York.—New-York, 31 janvier.—Le coton est moins actif.—Ventes [illegible] balles à 12 1/2c. Farine ferme [illegible] vente 3,600 barils de superfine [illegible] [illegible] saindoux [illegible] ventes 325 barils de 11 1/4 à 11 1/2 c. Sucre, ventes 1350 boucauts Cuba, de 4 3/4 à 6 1/2 [illegible]

Marché de Cincinnati.—Cincinnati, 31 janv.—Farine ferme active, ventes 3,000 barils de 4 60 à 4 65 pour la superfine. Whisky, ventes 900 barils à 14 cts le gallon. Le porc de l'Ouest est coté à $17 par baril. Sucre ferme flottant avec une hausse de 1/8 à 1/4 c. Les ventes s'élèvent à 200 boucauts de 6 à 7 c. Les ventes de mélasse comprennent 1,400 boucauts à 29 cts le gallon.

La ligne de l'Est est interrompue.

LE PREMIER CHAMPION DU BILLARD.—St Louis XIV, qui avait la prétention d'être le premier joueur de billard de son temps, eût pu voir M. Berger exécuter les carambolages les plus impossibles, les tours d'adresse les plus merveilleux, il aurait nommé premier ministre par l'excès d'admiration, ou plongé dans un cachot de la Bastille par excès de jalousie. Le peuple de la Nouvelle-Orléans, qui n'est pas Louis XIV, s'en tient simplement applaudir M Berger dans les séances qu'il va donner au Temple maçonnique, à partir de samedi prochain. Le succès incontesté que le célèbre joueur vient d'obtenir pendant quatre mois dans le salon de Phelan, le premier joueur américain, est la meilleure considération qui puisse recevoir dans ce pays son incomparable talent. Aussi les nombreux joueurs de billard de la Nouvelle-Orléans s'empresseront de lui faire l'accueil dû à sa réputation.

Nous devons des remerciements à l'entreprenant et actif M. Sutterley, marchand de journaux rue Royale, [illegible] pour une copie du *Herald de New-York*, en avance de la malle.

NOUVEAU JOURNAL À JEFFERSON.—Nous apprenons que M. J. G. Henry vient de fonder à Jefferson City un nouveau journal qui sera hebdomadaire et qui a pour titre: "*Tri Weekly Gazette*." Nous souhaitons un plein succès à la nouvelle entreprise.

CHRONIQUE LOCALE.

Comité des Ecoles du Deuxième District.—Ce comité s'est réuni sous la présidence de M. Hyde. [illegible]

[illegible]

Les Eagle Rifles.—Les Eagles Fire Co No 7, qui s'est organisée en compagnie militaire, se réunit, ce soir, à sept heures, dans sa salle, rue Dauphine, près Dumaine, pour compléter son organisation et élire ses officiers.

Michael Burns, relâché.—Michael Burns, le policeman de nuit, qui avait été arrêté sous l'accusation d'avoir [illegible] un homme de couleur libre, Wm. Saunders, [illegible]

Cour du Recorder, Bianchi.—John Williams [illegible]

[illegible]

Acquitté. [illegible]

Correspondance de l'Abeille.

Paroisse de Plaquemines, le 31 janvier 1861.

Plus l'on s'approche du terme où doivent se tenir les élections judiciaires dans cet Etat, plus reprennent de vigueur les grands politiciens—citoyens toujours prêts à faire acte de patriotisme toutes les fois que le bon peuple a des places lucratives à donner. Chacun se demande auquel de nos éminents avocats, pendant les quatre années qui viennent, va-t-on confier l'administration de la justice dans le district composé des paroisses St Bernard, Plaquemines et Jefferson; mais les opinions, jusqu'à présent, sont bien divisées sur la question des candidats. Les noms de MM. Bertha, Fontbonne, Rousseau, Bienvenu et Durel sont favorablement accueillis par les masses.

La roulaison étant à peu près finie partout dans cette paroisse, nos gros habitants, à quelques rares exceptions, ont commencé la plantation. En général, la plant de canne est sain.

Notre Cour de District, sous la présidence de juge Fontbonne, a siégé la semaine dernière, à la Pointe à la Hache. Elle s'est ajournée au 11 du mois prochain.

Le nommé Charles Armstrong, le même qui est sous le coup d'une poursuite pour cause de recel, a réussi à échapper aux agents de la justice. [illegible] Armstrong s'est réfugié à la Nouvelle-Orléans.

Un étranger, dont le nom m'échappe, est maintenant retenu dans notre prison de paroisse pour vagabondage. Cet individu nous vient du Quartier des Burns.

Il y a environ cinq ans qu'un nègre nommé Edouard, appartenant au capitaine Rigaud, de la Chénière Caminada, disparut tout-à-coup de l'habitation de son maître. [illegible] Depuis cinq ans, le fugitif, [illegible] au Quartier des Burns, lorsqu'il fut dernièrement reconnu, et arrêté par quelques habitants de cette commune.

Nos rizières vont bientôt être ensemencées. Si la saison leur est propice, et que le fleuve ne leur fasse pas défaut le printemps prochain, nos fermiers feront de grandes récoltes de riz car ils ensemenceront cette année plus de terre que de coutume.

Il a plu ici à torrents pendant la plus grande partie de la semaine qui vient de s'écouler.

PLAQUEMINES.

EUROPE.

Les journaux du Nord publient le résumé télégraphique suivant des nouvelles apportées par le *Niagara*, avec des dates de Paris et de Londres, du 12 janvier.

Le bilan de la Banque de France pour le mois de décembre, constate, comme l'on s'y attendait, une diminution notable — plus de 82,000,000 de francs — dans l'encaisse. Il y a par contre une augmentation de 60,000,000 de francs dans l'escompte et de près de 32 millions dans l'émission.

On annonce que des négociations sont pendantes entre la France et tous les autres Etats du continent, pour la suppression des passeports.

Le correspondant parisien du *Post* écrit à ce journal que les gouvernements d'Italie, d'Espagne, de Grèce et de Turquie projettent une réforme du tarif conforme à celle qui a été conclue dernièrement par la France et l'Angleterre.

On annonce qu'un projet de loi tendant à transférer la propriété de la Bourse à l'Etat, sera soumis aux chambres.

Le 11, la Bourse était peu animée mais plus ferme. La rente fermait à 67 fr. 20 c.

Paris, 12 janvier.—La rente ferme à 67 fr. 15.

Vienne, 12 janvier.—Le représentant de Napoléon III a envoyé que la flotte française quitterait Gaëte le 19.

Les avis de Gaëte sont toujours contradictoires. Une dépêche assure qu'un armistice de dix jours a été signé, tandis qu'un autre télégramme dit que les Piémontais redoublent d'activité et de vigilance devant Gaëte. [illegible]

Une démonstration pacifique populaire qui a eu lieu à Palerme, a déterminé M. La Farina à sa démission de la lieutenance.

Le conseil pour la Sicile comprend les noms de MM. Emerico Amaro (*Intérieur*), Torrearsa (*Finances*), Orlando (*Justice*), etc. etc.

Une dépêche télégraphique de Naples, le 10, annonce que le conseil de lieutenance était à la veille de donner sa démission.

La Banque nationale de Turin a porté, le 7, le taux de son escompte à 7 p. c.

Le correspondant du *Times*, de Londres, a reçu l'ordre de quitter Rome.

Le *Times* assure que le secrétaire de la marine américain, [illegible]

On annonce l'élévation de M. Sidney Herbert, à la pairie avec le titre de baron Herbert.

Le *Times* croit savoir que M. Baring remplacera lord De Grey, comme sous-secrétaire du département de la guerre, et que lord De Grey prendra la place de M. Baring au bureau de l'Inde.

Le *Herald* annonce de son côté que lord John Ramsden remplacera probablement lord De Grey au département de la guerre.

Le temps s'est radouci et le dégel est devenu presque général pour toute l'Angleterre.

Les moulins de la "Roche d'Abeilles," à Manchester, appartenant à M. Lamb, ont été détruits par le feu le 11. Les pertes dépassent le chiffre de 25,000 livres sterling.

On s'attend, en Prusse, à une amnistie générale pour tous les délits politiques, à l'occasion de l'avènement du roi Guillaume.

S. M. a conféré au prince Murat le grand cordon de l'aigle noir.

Madrid, 11 janvier.—Les Maures n'ayant pas exécuté les clauses du traité, on annonce que l'Espagne est à la veille d'occuper les principaux ports situés sur le Riff.

On s'attend à la solution prochaine des difficultés qui ont éclaté entre l'Espagne et la république de Venezuela.

La malle de Hong Kong du 29 novembre est arrivée à Marseille le 10. Voici le résumé des nouvelles télégraphiques qu'elle apporte:

Après avoir laissé 1,500 hommes seulement à Hoskun, l'armée entière a quitté Pekin et est arrivée à Tien Tsin le 17. Lord Elgin s'occupait à préparer la résidence de M. Bruce, le ministre anglais, qui doit y passer l'hiver.

Un représentant chinois devra résider en Angleterre.

Tous les ports importants de la Chine sont ouverts au commerce, et les vapeurs étrangers ont obtenu l'autorisation de trafiquer dans les eaux intérieures.

Le texte des traités avec la France et l'Angleterre, traité de la ratification de l'empereur, a été affiché sur les murs de Pekin.

Les rebelles menacent de nouveau Schanghai et Ningpou, causant les plus grandes alarmes.

On a constaté également à des désordres à Foo Chow Foo.

La nouvelle annonçait que plusieurs navires étrangers s'étaient perdus dans les eaux chinoises.

L'ambassadeur de Russie a ratifié à Pékin une convention confirmant les privilèges de la Russie sur la rivière Amour, et étendant ses avantages commerciaux.

DERNIÈRES NOUVELLES.—Le *Moniteur* français dit que les négociations à Gaëte pour un armistice sont restées sans résultat, et l'impression semble être que la flotte française ne sera pas retirée. L'organe russe de Bruxelles continue à nier que la Russie ait le dessein de protéger Gaëte ou cas de retrait de la flotte française.

On a reçu de Jeddo, Japon, la nouvelle que la frégate américaine *Niagara* est arrivée dans cette ville le 10 novembre, avec l'ambassade japonaise, après cent trente-deux jours de traversée de New York, y compris trente jours d'arrêt à différents ports.

—Berlin, mercredi soir, 7 janvier.—Un télégramme de Saint-Pétersbourg annonce que le nouvel emprunt russe de 100 millions de roubles d'argent a été entièrement couvert au moyen des souscriptions du commerce et d'autres classes du pays.

Une dépêche de Naples, du 2, assure que la petite place de Civitella del Tronto, assiégée en ce moment par le général Pinelli, vient d'être ravitaillée avec un plein succès par les Napolitains.

Civitella del Tronto est située dans l'Abruzze ultérieure, entre Ascoli et Teramo. Ses forts, construits sur un rocher dans une position très avantageuse, ne peuvent être réduits que par la famine ou par un siège en règle, qui présente de grandes difficultés. La possession de cette ville par les troupes napolitaines est, pour l'ensemble des affaires, un fait qui mérite d'être constaté.

Naples, 29 décembre 1860.

La veille de son départ pour Turin, Victor-Emmanuel a signé un décret qui l'honore:

Considérant que les jugements politiques rendus dans les provinces napolitaines et siciliennes de 15 mai 1848 jusqu'au 25 juin 1860 répugnent aux moins au droit public [illegible] dans le [illegible]

Considérant en conséquence qu'il n'était ni convenable ni juste que les condamnations prononcées dans les jugements susdits en offense aux lois et à la constante publique conservassent aucune trace d'eux mêmes dans la condition des citoyens, [illegible]

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de grâce et justice et des affaires ecclésiastiques, le roi a ordonné que les condamnations pour crimes politiques prononcées dans les provinces napolitaines et siciliennes de 15 mai 1848 au 25 juin 1860 soient considérées de nul effet autant pour la réhabilitation que pour l'interdiction des droits civils et politiques, ainsi que pour toutes les conséquences indiquées dans l'art. 17 des lois pénales en vigueur dans les dites provinces.

Des décrets semblables, et au moins fortunés, avaient déjà été promulgués par Garibaldi, d'abord en Sicile, puis à Naples, mais les bonnes choses ne peuvent guère être répétées.

—La bourgeoisie de Brême a adopté, le 30 décembre, après de vifs débats, à la majorité de 74 voix contre 69, la proposition de M. Meyer, tendant à supprimer les corporations et à établir la liberté complète de l'industrie.

Berlin, le 3 janvier.

On mande de Dresde:

"Le *Journal de Dresde* contient, dans son numéro de jeudi, une correspondance de Francfort, d'après laquelle l'Autriche et tous les Etats [illegible]

[illegible] de la Confédération se seraient déclarés prêts à voter, sans réserve, la proposition que la Prusse doit faire concernant l'affaire du Holstein.

Berlin, le 4 janvier.

Une députation du corps municipal a remis au roi une Adresse de condoléance. En lui répondant, S. M. s'est exprimé avec une profonde émotion dans les termes suivants:

"La maison royale a été frappée d'un coup terrible, le roi a toujours eu, avec les facultés éminentes de son esprit, les sentiments les plus forts pour le bonheur de son peuple, ce qui lui est commun avec tous les membres de la famille de Hohenzollern, qui ont éprouvé toujours une vive affection pour la nation, et qui se sont toujours identifiés avec elle.

"Le roi a ajouté: 'Que la nation avait déjà eu occasion de le connaître lui-même. Peut-être n'a-t-on aucune méconnu, mais je vous assure, messieurs, que toujours j'ai ressenti le même amour pour mon peuple. On ne doit donc pas me méconnaître.

"Je me suis déjà exprimé sur les principes de mon gouvernement en acceptant la régence le 8 novembre 1858; je les maintiendrai à l'avenir d'une manière inaltérable et immuable.

"J'accepte l'assurance que vous me donnez de vos sentiments de fidélité. Il pourra venir un temps où je vous les rappellerai, c'est alors que je compterai sur le dévouement du peuple qui déjà nous a relevés de situations difficiles. Bien des choses sont changées dans le courant des dernières années, et il se peut que tout n'ait pas été toujours bien fait. On ne voudra pas me faire dévier des principes que j'ai déjà établis, et je vous donne l'assurance qu'avec un amour dévoué pour mon peuple, je persévérerai dans mes principes.

"Je vous charge, messieurs, de faire part de ce que je vous ai dit à vos concitoyens, et je vous remercie pour les sentiments que vous venez de m'exprimer au nom de leur nom."

—On lit dans une correspondance:

Une lettre que je reçois d'un voyageur qui vient de parcourir l'Italie, me dit qu'on s'étonné en y trouvant partout l'instinct et la volonté de l'union. On ne doute pas, quoi qu'on fasse, de la chute définitive de François II. Le même touriste fait la peinture la plus lugubre de Venise: "Pas de commerce, pas de bruit, quelque gondole qui glisse sur les canaux, — là tout [illegible]. Mais des officiers autrichiens qui fument et se promènent sur la place Saint-Marc et des négociants ruinés qui restent presque la nuit." A deux pas de là à Milan, c'est l'agitation, le bruit, le mouvement. On cherche les sabres et on fourbit les fusils. Dans les cafés, les garibaldiens disent tout sur la future campagne. Au théâtre on chante l'hymne du grand patriote, et dans les rues on n'entend que la *Chanson du printemps* qui débute ainsi:

Garibaldi è nel Caprera
Sperando la primavera

"Je vous la continue en français: "*Au mois d'avril il mettra sur le pied son cheval, et chacun sera prêt alors pour la grand bal—Nos ennemis se pourront pas résister—il est homme envoyé par Jésus-Christ*"

Quant à Florence, Pise, Bologne, tout est calme. On y a la patience pleinement.

A Turin on fête le retour du Roi. On veut lui d'abord, par souscription, lui offrir un sceptre avec ces mots: Roi d'Italie, mais on a eu une idée plus ingénieuse. On lui offre une très-belle couronne de laurier ornée d'une étoile en pierres précieuses, au-dessous de laquelle on lira cette devise d'un ancien doc de Savoie: "J'attends mon astre."

FAITS DIVERS.

—Le général major Opermann, gouverneur de Radom (Pologne), attendant dernièrement dans sa ville l'empereur de Russie, lorsqu'il reçut ordre de changer immédiatement l'uniforme de sa police, d'après un dessin qui accompagnait cet ordre et représentait un garibaldien en chemise rouge. Sachant qu'Alexandre II a un grand faible pour les revirements de costume, M. Opermann se fut pas surpris de cet ordre, l'exécuta et en informa le prince Gortschakoff, qui n'eut que le temps de lui envoyer une estafette pour le convaincre qu'il était victime d'une mystification. Un quart d'heure plus tard, le czar aurait été reçu par une troupe garibaldienne. Ces plaisanteries révèlent dans les provinces polonaises une certaine agitation, qui reçoit du dehors son impulsion et ses instructions.

—Beaucoup de personnes ont l'habitude de lire dans leur lit. Voici deux faits entièrement analogues et qui démontrent combien il y a de précautions à prendre pour éviter, dans ce cas, les accidents dont les conséquences pourraient être déplorables.

Le premier de ces deux accidents concerne Mlle Fix, artiste sociétaire de la Comédie-Française, qui occupe un appartement au quatrième étage, rue du Hasard. On avait remis à Mlle Fix, lorsqu'elle rentra, une lettre qu'elle déposa sur sa table de nuit, et qu'elle n'ouvrit que lorsqu'elle fut couchée. L'écriture était fine; pour mieux voir, elle rapprocha sa bougie; mais le feu prit à la lettre, puis gagna les rideaux de lit et le lit lui-même. Mlle Fix, heureusement, avait eu le temps de se précipiter à bas du lit et de se réfugier dans une pièce voisine, où elle a été préservée de tout accident.

Les sapeurs pompiers du poste de l'Arcade-Colbert sont arrivés au premier avis, et n'ont pas tardé à maîtriser le feu. Le dégât est évalué à 3000 fr.

La dame D..., rentière, rue Neuve-des-Mathurins, a été victime d'un accident tout à fait identique; elle s'était mise à lire dans son lit un journal qui a pris feu et a également communiqué le flamme aux rideaux. La dame D.... son ... Ses domestiques arrivèrent à temps pour l'arracher de son lit, et elle en a été quitte pour quelques brûlures. Le feu, heureusement, n'a pas eu le temps de faire beaucoup de progrès, et la perte est minime.

—Un journal de Bretagne enregistre une mort accidentelle, résultat d'un pari insensé.

Un jeune homme de vingt-six à vingt-sept ans, nommé Langoët, passeur sur la Vilaine, près de Saint-Malo-de-Phily, est mort après avoir bu un litre d'eau-de-vie. Ce malheureux n'était marié que depuis vingt mois: il laisse une femme et un enfant.

—Le *Times* annonce que le navire américain *Golden-Star*, venant de Mobile à Liverpool, s'est entièrement perdu sur la côte près de Waterford. Le capitaine, sa femme, son domestique et 15 hommes ont été noyés.

—On écrit de Rio de Janeiro à l'*Agence Havas*:

Les derniers détails reçus ici sur la sécheresse et la famine qui désolent les *sertões* de la province de Bahia sont navrants; le prix de la farine de manioc est à [illegible] Les personnages de distinction, natifs de Bahia, la marquise d'Abrantès en tête, se sont réunis le 29 novembre, dans le but de recueillir des fonds, qui, formés en deux commissions, [illegible] le produit serait immédiatement transmis au président de la province en souffrance. L'empereur a pour sa part envoyé 10 contos de reis, et les souscriptions en ont déjà fourni 30 contos de reis, ou 120,000 francs, qui ont été immédiatement transmis au président de Bahia.

"Comme compensation à cette cruelle famine, la récolte du café est, cette année, d'une abondance qui égale celle de meilleures années antérieures, et tout semble promettre que la récolte de l'année prochaine sera plus belle encore. Aussi le change se soutient et même promet quelque tendance à la hausse; car la richesse de la province de Rio-Janeiro est presque uniquement basée sur la culture du café. On a déjà chargé, pendant le mois de novembre, plus de 240,000 sacs, soit environ 17 millions de kilogrammes; aussi sur rade les navires de tout pavillon trouvent-ils des chargements complets à un fret avantageux.

"Dans la province de San Paulo (Saint Paul) et dans la capitale de ce nom, a eu lieu, le 26 novembre, l'inauguration des travaux du chemin de fer qui doit relier cette capitale à la ville de Jundiahy, centre du district les plus prospères par la culture du café et de la canne à sucre. Cette solennité n'a passé comme toutes les inaugurations de voies ferrées dans le vieux et le nouveau monde: bénédiction religieuse, concours des autorités et de la population, allocutions du plus haut personnage officiel, du président de la province, de l'ingénieur en chef, du directeur, banquet, girandoles, toasts, etc."

ATTENTION.

Le shérif vend demain à 11 heures A. M., [illegible] rue Jefferson, 5me District—Un lot de [illegible]

POUR PORT AU PRINCE & ST MARC, HAYTI.—Jour de départ, 12 février.—La barque LAURA, capitaine Pinsson, est dans le port et recevra de nouveau à la voile le 12 février, très positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. W. HYNSON & CO., 82, rue Camp.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nlle-Orléans, 31 janvier 1861.

CONFORMÉMENT à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 17 mars, nous publions par le présent, donné que les certificats suivants de ... pour l'année 1857 et les intérêts qui ... restent non réclamés dans le bureau de la Compagnie.

[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. [illegible]

G. GAILLARD, président.
A. SHREIBER, secrétaire.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez de chaussée, bureau du fond.

DOCTEUR A. GROS,

222, Rue des Remparts, 222

Entre Dumaine et St-Philippe.

Heures de consultations, de 1 à 3 heures.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 28 janvier 1861.

LA direction a déclaré aujourd'hui un dividende de [illegible] payable [illegible] à New York, le premier lundi de [illegible]

AUG. BOTREUIL, Caissier.

Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de cette société sont priés d'assister à l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu LUNDI, 4 février 1861, à 7 heures du soir, dans la salle de la Loge de l'Etoile Polaire No 1 [illegible] rue St-Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale. Ils sont priés d'être ponctuels. Par ordre du Président, E. WALSHE, Secrétaire.

HEBERT & ESCOUSSE

151 Rue de Chartres,

ABONNEMENTS POUR 1861.

AVIS.

LES personnes abonnées aux journaux français de Modes, d'Arts, de Littérature et de Sciences, sont respectueusement priées, afin de n'éprouver aucune interruption, de vouloir bien renouveler leurs abonnements pour la présente année.

Principales Publications:

Revue des Deux Mondes, Illustration—Monde Illustré, Revue Contemporaine—Lanterne—Cours de Littérature—Echo des Feuilletons—Journal pour Tous, &c. —MODES PARISIENNES— Moniteur de la Mode, Mode Illustrée—Follet, Conseiller des Dames & Demoiselles, Moniteur des Dames et Demoiselles, Journal des Demoiselles—Miroir Parisien, Magasin des Demoiselles, Journal des Jeunes Personnes, France Elégante—Magasin des Enfants, &c. &c. Ainsi que les principaux journaux de Médecine, de Pharmacie et généralement toutes les Publications Françaises.

Quartier-Général du Bataillon d'Artillerie de Washington.

Nlle-Orléans, 30 janvier 1861—No 4.

CONFORMÉMENT à l'ordre No 81 du Quartier-Général de la Brigade, les compagnies composant ce Bataillon se réuniront dans leur arsenal, [illegible] en grande uniforme et en tenue d'infanterie, pour revue d'inspection. [illegible]

Par ordre de J. B. WALTON, Major, commandant l'Artillerie de Washington.
WM M. OWEN, adjudant.

VIN ROUGE—100 barriques VIN ROUGE DE BORDEAUX en débarquement du navire Alice Provost, à vendre par J. & J. TARDOS, No 15, Vieille-Levée.

CHARBON.

CHARBON LIVERPOOL, CANNEL & ANTHRACITE AU PLUS BAS PRIX DU COURS. No 50, Passage de la Bourse, entre Dauphine et Bienville. P. V. BERNARD.

EN débarquement du navire Alice Provost, venant de Bordeaux—[illegible] J. N. CURIEN, No 20 rue Toulouse.

DIVERS, en magasin—[illegible] J. N. CURIEN, No 20 rue Toulouse.

10 piastres de récompense.

Parti—marron, le 27 décembre 1860, le nommé LEVIA, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds [illegible] JEAN BROUSSE, 518 Septième et Samuel.

Ordre de service No 1.

Bataillon des Gardes d'Orléans.

Exercices à la salle d'Orléans, à partir du 1er février.

LES exercices à la salle d'armes auront lieu comme suit: [illegible]

Par ordre du chef de Bataillon, S. AUGUSTIN. C. MASSICOT, Adjudant-Major.

Formation de société.

[illegible] E. J. OVERINGER. A. G. DEGRUY.

ON DEMANDE UNE NEGRESSE pour faire le ménage, blanchir et repasser pour une petite famille. [illegible] rue du Canal, No 131, [illegible]

Résilles! Résilles!

ET COIFFURES DE BALS,

A vendre chez O. LELIEVRE & Co

171, rue Royale

[illegible]

Société de Bienfaisance des dix de la Louisiane.

L'ASSEMBLÉE régulière mensuelle de cette Société aura lieu dimanche prochain, 3 février 1861, à midi, dans la salle de l'école des rues Grands Hommes et Champs Elysées, Troisième District. [illegible] ACL. LABORE, secrétaire.

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle Orléans.

[illegible] C. ELMER, secrétaire.

Avis important aux Malades.

Maladies des poumons, du cœur et maux de gorge.

LE Dr ROBERT HUNTER, du New York Journal of Diseases of the Chest, [illegible] Les personnes de la campagne qui ne pourraient pas venir en ville peuvent le consulter par lettres adressées au No 136, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

DEMANDE.

ON payera comptant, pour l'achat d'un nègre ou négresse cuisinier [illegible] No 103, rue Esplanade, ou No 5, Vieille levée.

Bonne Occasion!

GROCERIES [illegible] B. TURPIN.

Mme DOMARTINI,

SAGE-FEMME DIPLOMÉE de la Faculté de Médecine de Paris.

[illegible]

ATTENTION!

Apprenez l'Anglais!

Les personnes qui ne le parlent pas, Et celles qui le parlent mal, Doivent se présenter de suite

Chez le Prof. BRETTE,

17, rue St Charles.

ATENCION!!!

Guardia civica de Nueva Orleans.

PRIMERA COMPANIA

[illegible]

Nueva Orleans, febrero 1o. de 1861. EDUARDO J. NAPIER.

$10 de récompense.

PARTIE marronne de chez le soussigné, le 17 du courant, la négresse BENEY, âgée d'environ 20 ans. [illegible] A. GAMARD.

EN débarquement du navire Alice Provost, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné—[illegible] VICTOR MAIGNAN, 17, St-Louis.

Marchandises de Lyon.

EN débarquement du navire Ripon [illegible] BRULATOUR & CO., 66, Vieille-Levée.

EAUX DE VIE A VENDRE—[illegible] S. D. GRATIAS & Co.

SARDINES—[illegible] S. D. GRATIAS & Co.

CONSERVES—[illegible] S. D. GRATIAS & Co.

GRUYÈRE—[illegible]

TABAC—[illegible] CABALLERO & BASUALDO.

MASS MEETING

du Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Un mass meeting du Bataillon d'Artillerie d'Orléans aura lieu VENDREDI, 1er février, à 7 heures du soir, à la Salle du Conseil de Ecoles Publiques du Second District, [illegible] afin de traiter de la réorganisation complète du Bataillon. Tous les membres actuels et ceux qui désirent faire partie de la nouvelle organisation sont priés d'y assister.

Par ordre du Comité Général.
M. A. CALONGNE, Secrétaire.

ASSAUT D'ARMES.

UN grand assaut d'armes par plusieurs amateurs [illegible]

Traités sur l'art militaire.

Venant d'être reçus et en vente par

THOS. L. WHITE,

No 104, rue du Canal,

TRAITÉ SUR L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE [illegible]
TACTIQUE D'INFANTERIE [illegible]
TACTIQUE DE CAVALERIE [illegible]
MANUEL D'EXERCICE A LA BAYONNETTE [illegible]
RÈGLEMENTS D'ARMES [illegible]

Association Louisianaise des Vétérans de 1814 15.

LES membres de cette Association sont respectueusement invités à se réunir [illegible] PHILIPPE LANAUX, Secrétaire.

Foyer Maçonnique 44.

[illegible]

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE,

Nlle-Orléans, [illegible]

UNE élection de directeurs de cette banque pour l'année courante, sera tenue dans les bureaux de la Banque, LUNDI, le 11 février [illegible] C. A. F. [illegible], Caissier.

Guérison prompte

Des maladies aigues,

GUÉRISON CERTAINE

Des Maladies Chroniques,

PAR LE Dr PRAX, à son nouveau domicile, 57, rue des Ursulines. CONSULTATIONS [illegible]

AVIS.

[illegible] JOS F DICK, Rue Bienville [illegible]

Beurre de Goshen.

25 firquins de beurre [illegible] FREDK AYTT.

GANTS—[illegible] LION & ANDREE, 51, rue Royale.

Grande fabrique d'Attributs Militaires,

POUR LES ETATS DU SUD.

Rue de Chartres, 135, entre St Louis et Toulouse, à côté de l'hôtel d'Orléans.

[illegible]

FROMAGES—FROMAGES—[illegible]

CONSERVES ALIMENTAIRES—[illegible]

SALAISONS—SAUCISSONS—[illegible]

FRUITS—FRUITS—[illegible]

FRUITS AU JUS—FRUITS A L'EAU DE VIE—[illegible]

MACARONI—VERMICELLI—[illegible] LANATA FRÈRES.

MERCERIE, Quincaillerie, Passementerie, Rubanerie, [illegible] LION & ANDREE, rue Royale.

CHEMISES—[illegible] LION & ANDREE.

BONNETERIE—[illegible]

ARTICLES pour bals et soirées—[illegible] LION & ANDREE, rue Royale.

HOUBLON—[illegible]

MAISON GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T DANFLOUS,

121 Rue Royale, 123.

IMPORTATION de Soieries Anglaises et françaises et manufacture de Soies et Rubans, [illegible]

AVIS.

PAR consentement [illegible]

Dents artificielles.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE,

133 Royale, coin St-Pierre,—Entrée par la rue St Pierre,

[illegible]

Dr THURBER,

DENTISTE,

SALON D'OPÉRATIONS,

[illegible], rue Royale,

Entre Conti et St Louis.

Changement de domicile,

Et nouvel établissement,

[illegible]

SOMNAMBULISME

[illegible]

AVIS.

[illegible] SIMON DE VISSER, JOSE VILLARRUBIA.

Formation de société.

[illegible] JOSE VILLARRUBIA, [illegible]

PHOTOGRAPHES,

AMBROTYPES, IVORYTYPES,

F. MOISSENET

A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp, Au No 143, rue du Canal, près Bourbon,

M. MOISSENET annonce à ses clients qu'il vient de transférer sa nouvelle Galerie [illegible]

PORTRAITS AMBROTYPES, [illegible]

Lumière parfaite.

HUILE DE CHARBON ET LAMPES.

Lumière infiniment meilleure et à plus bas prix que toutes les autres connues.

Trois fois meilleur marché que le gaz, l'huile de graisse ou de blanc de baleine.

Six fois meilleur marché que le fluide brûlant ou les chandelles.

[illegible]

LAMPE A L'HUILE DE CHARBON

[illegible]

L'entrepôt de Lampes et d'Huile,

RUE DE CHARTRES No 6.

[illegible]

RUE DE CHARTRES, No 6

[illegible]

J. C. COVERT

SUCCESSEUR DE ARTEMON HILL

[illegible]

Bureau du Collecteur

Du Second District de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] C. HERNANDEZ

Maison à louer,

RUE DAUPHINE [illegible] FLAVIUS LEBESGUE

Avis aux contribuables.

[illegible] VAL. SPAERAN

Nlle Orléans, 15 janvier 1861.

LOUISIANA ACADEMY

Rue Hopital, No 79,

entre Royale et Bourbon.

Cette institution fondée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, [illegible]

GALERIE DES BEAUX ARTS

DE A. CONSTANT & CO.

ARTISTES ET PHOTOGRAPHES,

Nos 20 et 21, RUE DE L'HOPITAL, Nos 20 et 21

A. CONSTANT & Cie. informent leurs clients et le public [illegible]

Registres et Livres blancs,

Pour comptabilité

HEBERT & ESCOUSSE,

[illegible]

Histoire du Consulat et de l'Empire

13me volume

HEBERT & ESCOUSSE.

Agenda de Médecin pour 1861

[illegible]

CHARBON! CHARBON!

COAL [illegible]

A 60 CENTS LE BARIL.

[illegible] E. H. WILLARD.

CHAPELLERIE.

12.....Rue du Camp.....12

MAISON PIQUET & HOLLET.

Nouvelle manufacture de chapeaux français

Grande importation [illegible]

[illegible]

Pour enfants du premier âge.

[illegible]

Vins! Vins

CENT barriques vin rouge [illegible]

Figues! Corinthe! Suisanne

[illegible]

Fruits! Fruits au jus et à l'eau-de-vie.

[illegible] LANATA FRÈRES.

EN débarquement du navire [illegible] M. A. CALONGNE

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux de vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Château de Fodéré, [illegible]

No 95, rue Royale, Entre Conti et St Louis

SEULE AGENCE DE LA

Célèbre Manufacture "Stacker"

TENNESSEE

[illegible] E. F. LAVILLEBEUVRE, No 12 rue de Flandres.

EN débarquement du navire Borodino, de Malaga—[illegible] PIACOLO & VIENNA & CO, 60 et 64, rue Vieille-Levée.

Bouchons! Bouchons! Bouchons!

50 BALLES de 15,000 chaque, bouchons longs, [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, 18, Vieille Levée.

CONFITURES de Bordeaux—[illegible] B. TURPIN.

RAISINS—[illegible] B. TURPIN, No 18, rue Vieille Levée.

EN magasin et de la Bourse—[illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

CIGARES de choix de la Havane—[illegible] CUORA & MASIOLI.

MAGNOLIA WHISKEY de K. M. Phil [illegible] BERNARD TURPIN, No 25, Vieille Levée.

BILLETS PERDUS OU ÉGARÉS.

LE soussigné demande [illegible]

[illegible]

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

LES ÉLECTIONS [illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

UNE élection de [illegible]

NOUVEAU MAGASIN,

FOURNITURES DE TAILLEURS

DUMAS Frères,

136.....Rue de Chartres.....136

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fait [illegible] DUMAS FRÈRES [illegible]

Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.

Drops des premières fabriques d'Europe

DOESKIN NOIR

Casimirs doubles,

Etoffes pour pantalons,

Etoffes, soie et laine, pour gilets

Drops-cachemires,

Chemises confectionnées,

[illegible]

FOULON & BROCARD,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Royale, No 71.

LIBRAIRIE

Religieuse, Classique et Scientifique.

Ornements d'Eglise et grande variété

CH. GUERINEAU, Agent.

[illegible]

Aux courtiers de coton,

[illegible]

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Articles civils et militaires.

[illegible]

BITTER DES ARABES.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

$500 de Récompense.

[illegible] A LOTHROP

CIGARES [illegible]

DIVERS en magasin—[illegible]

CIGARES—[illegible] CABALLERO & BASUALDO.

LOUIS DUBAU, avocat,

Passage de la Bourse, coin Douane.

AD. HINCKEL,

PEINTRE EN PORTRAITS,

No 7, rue Bourbon.

CHOCOLAT! CHOCOLAT

Avis aux familles.

G. LAVIE,

Rue St-Charles, No 31.

ANNONCE aux familles qu'il vient de débiter son chocolat [illegible]

Aux consommateurs de Gaz

Compagnie du Gaz de la Nle Orléans.

11 janvier 1861.

A PARTIR de lundi [illegible] J. TISDALE, Trésorier.

LOUIS, RESTAURATEUR,

St Patrice Bourgeois,

Rue du Passage, de la Bourse et St-Louis,

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant [illegible]

TABLE D'HOTE

[illegible]

A LOUER—[illegible] LAFITTE & DEFFARGE, [illegible]

A VENDRE par la maison Revoir, [illegible] FAMBOURY & Co, 17, rue Royale.

A vendre,

UNE [illegible]

CHAMPAGNE

Chs. Farre,

Successeur de Max Sutaine & Co,

[illegible] S. D. GRATIAS & Co.

MADAME THIERRY,

au coin du chemin de Bayou et Gerbi.

[illegible]

SPECIALITES

DU DOCTEUR VERGÉ.

[illegible]

TRAITES

SUR LE HAVRE

[illegible]

AU PELICAN

Magasin de Librairie et de papiers peints.

A. CHOL.

139 Rue Royale 139

[illegible]

RESTAURANT D'EDWARD.

13, rue d'Orleans,

[illegible] EDWARD DENECHAUD

[illegible]

MANTEAUX ET CONFECTIONS,

[illegible]

Avoine noire de Prince Edward Island

2000 [illegible]

Charrues, charrues

[illegible]

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme F. ALBERT

31 Rue Royale, au premier

[illegible]

E. DECHAMPS [illegible]

[illegible] B. TURPIN.

Vins rouges en magasin à vendre par Eugène Rochereau & Cie.

20 [illegible]

[illegible]

J. AVET.

AVET, Frères,

ÉPICIERS

Aux bleus [illegible]

Encoignure Bienville et Vieille-Levée,

[illegible]